

Avant-propos

Alors que les discussions, approbations, contestations allaient bon train concernant le nouveau Baccalauréat, et la part importante (40 %) que le ministre avait dévolue au contrôle continu pour l'obtention du nouveau diplôme, un virus veillait ! Ce ne sont pas 40, mais 100 % des notes du contrôle continu qui furent – à cause de la Covid19 – prises en compte pour la session 2020 !

Le virus étant toujours parmi nous, nous ne retrouverons pas encore intégralement, pour la session 2021, les dispositions prévues par les bulletins officiels : comme l'a annoncé, le 5 novembre 2020, le ministre de l'Éducation nationale, les épreuves d'évaluation communes de Première et Terminale seront encore cette année remplacées par le contrôle continu. Il est donc important de faire le point, et pour cette année, et pour l'an prochain ! C'est l'objet du préambule de ce livret, même s'il n'est pas exclu que de nouvelles modifications interviennent avant le mois de mars !

Au cours des pages suivantes, comme chaque année, nous analyserons bien entendu les œuvres du « programme limitatif ». Les candidats à l'épreuve optionnelle de musique du Baccalauréat, comme

ceux de l'enseignement de spécialité, y trouveront suffisamment d'informations pour bien connaître ces œuvres.

Ils y rencontreront également des liens vers l'Internet, ainsi que des reports vers un autre manuel qui a vu le jour en même temps, *La musique au logis*, qui s'adresse à tous ceux qui souhaitent aller plus loin dans la compréhension de la musique, qu'ils envisagent ou non de se diriger vers des études plus poussées de musicologie. Enfin, pour ceux qui se sentent saisis du soudain courage d'affronter la technique, la partie annexe est là pour leur fournir des méthodes rapides pour apprendre à lire les notes, à lire les rythmes, à affronter une partition, même une partition d'orchestre ! L'initiation à l'acoustique permet de rendre plus logiques les partis pris solfégiques, et de mieux comprendre le développement de l'harmonie. Puisse cette initiation « sans douleur » les pousser plus avant dans l'art musical, qui, comme tout art, nécessite un savoir technique, une pratique assidue et une curiosité sans faille !

P. Morant

Directeur de la publication : Jean-Étienne MITTELMANN – Promotion et publicité : Maïté Poma : maite.poma@leducation-musicale.com – Mise en page : Geneviève Bellissard – Couverture : Quadrat. Tous droits de traduction, de reproduction et d'utilisation réservés pour tous pays.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2020. – Imprimé en Europe.

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles du Code Pénal.

ISBN PDF : 978-2-7010-3828-5 © BEAUCHESNE 2020.

Sommaire

Avant-propos	1	Les courants artistiques du XX^e siècle	113
La musique au Bac	3	Écrire dans la seconde moitié du XX ^e siècle	118
La spécialité musique au lycée	8	■ Dimitri Dimitrievitch Chostakovitch	120
L'option facultative musique au lycée	14	Chronologie sommaire de la vie et de l'œuvre de Dimitri Chostakovitch	125
Le baroque	19	<i>Le 8^e quatuor</i>	132
■ Jean-Philippe Rameau	23	L'histoire du jazz et du rock	145
Les genres opératiques	25	■ L'album <i>You Had It Coming</i> de Jeff Beck	152
<i>Les Indes galantes</i> , Rameau/Clément Cogitore	27	Jeff Beck	152
<i>Quatrième entrée, Les Sauvages</i>	30	L'album <i>You Had It Coming</i> , 2002 [par Batiste Ferrandis]	155
Le classicisme	49	Une œuvre du XXI^e siècle	161
■ Joseph Haydn	52	■ La publicité pour la <i>Honda Civic</i>	162
La vie de Haydn	53	Réalisation Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell	
Le <i>Quatuor opus 76 n°3</i> (1797)	56	[par Anthony Mondon]	162
Définition et petite histoire du début du quatuor	57	Les « perspectives de travail »	171
Troisième mouvement du <i>Quatuor op. 76 n°3</i> : menuet	59	Annexes	175
Les tribulations des hymnes nationaux	63	Non, « solfège » n'est pas un gros mot	176
Deuxième mouvement du <i>Quatuor op. 76 n°3</i> : <i>Poco adagio cantabile</i>	70	L'échelle, octave et quinte	176
Premier mouvement du <i>Quatuor op. 76 n°3</i> : <i>Allegro</i>	74	Les intervalles, leur composition et qualification	178
Quatrième mouvement du <i>Quatuor op. 76 n°3</i> : <i>Finale presto</i>	78	Aspect d'octave, tons et modes	181
Le romantisme	81	Les accords	183
1859 à 1939 – La grande époque de la musique française	85	La septième de dominante	185
Vies et œuvres de Claude Debussy et Maurice Ravel	90	Mode et harmonie, une famille recomposée	186
■ Maurice Ravel	94	Cadences	187
Le <i>Boléro</i>	94	Emprunts	187
Le Minimalisme en musique	101	Les accords de 4 sons	188
Retour au <i>Boléro</i>	104	Accords de neuvième	188
Les Russes et Paris durant la Belle époque (1893-1914)		Glissements chromatiques et accords altérés	189
et les Années folles (1920-1929)	111	Notes étrangères	190
		Le rythme et la mesure	190
		L'intensité	191
		Acoustique	192
		Apprendre à lire les notes en dix jours	195
		Apprendre à lire les rythmes en dix jours	203
		Index des notions, formes, genres abordés	211

La musique au Bac

PROGRAMME

OPTION FACULTATIVE

Pour l'année scolaire 2020-2021, les œuvres de référence en *option facultative de première et terminale* sont :

- **Franz-Joseph Haydn**, *Quatuor Op. 76 n° 3* (1797) ;
- **Maurice Ravel**, *Boléro* (1928) ;
- Publicité pour la *Honda Civic*, réalisation **Antoine Bardou-Jacquet**, composition **Steve Sidwell** (2005).

Les perspectives de travail retenues cette année sont, pour le champ de questionnement « La place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine » :

- **La musique et ses lieux** ;
- **Réceptions de la musique** : – écoute individuelle vs écoute partagée ; – musique enregistrée vs musique vivante ; – écoute nomade vs concert ; – écoute subie vs écoute choisie.

Et pour le champ de questionnement « La diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace » :

- **Musique, son, bruit, langage.**

Le *Bulletin officiel* ajoute pour cette année le commentaire suivant :

« Il y a les lieux où l'on joue de la musique, ceux où on l'écoute par choix, ceux où on la subit par contrainte... Il y a des lieux où la musique est l'objet exclusif de la rencontre entre musiciens et public, il y en a d'autres où elle n'est qu'un élément de l'environnement pour une finalité qui n'a rien à voir avec elle... Il y a des lieux privés où l'on écoute parce que l'on en a décidé... Il y a des lieux publics où l'on entend, car on ne peut faire autrement... Il y a des lieux d'écoute collective et partagée dont chacun

est libre de profiter... Il y a des lieux où la musique est... musique, d'autres où elle n'est que son ou bruit...

Cette multiplicité des lieux où la musique s'écoute ou s'entend interroge sur ce qu'elle est. Est-elle une « œuvre de l'esprit », témoin d'une époque donnée, de la pensée d'un créateur et ainsi porteuse d'un sens s'imposant aux manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle porteuse de « valeurs » artistiques bien au-delà de tous les usages et toutes les manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle comme une « éponge » dont le sens n'est que la conséquence de ce qu'en font ceux qui l'entendent ou l'écoutent ? Est-elle indépendante des contextes esthétiques comme des modes qui passent ? Pour démêler ces questions – et beaucoup d'autres –, il est nécessaire de s'interroger sur l'acception des concepts de son, de bruit et de musique. Ces trois dimensions ne sont-elles pas intimement dépendantes des contextes et lieux de la perception ? Et comment s'accordent-elles à ces deux verbes bien souvent mobilisés lorsqu'il s'agit d'en parler : écouter et entendre ? »

SPÉCIALITÉ

Pour l'année scolaire 2020-2021, les œuvres au programme de *spécialité* sont les suivantes :

- **Dimitri Chostakovitch** : *Quatuor à cordes n° 8*.
- **Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore** : *Les Indes galantes*, 4^e entrée, « Les sauvages », production de l'Opéra de Paris, octobre 2019.
- **Jeff Beck**, album *You Had It Coming*, 2001.

Un programme qui sent la covid... Publié fin avril, il reprend un Chostakovitch du Bac 2009-2010 et un Rameau de 2015-2016 !

LES NOUVEAUTÉS DU BAC 2021

1. L'OPTION FACULTATIVE

L'option *facultative* de musique ne fera plus l'objet d'une épreuve finale, mais sera *l'une* des notes prises en compte (à parts égales avec les autres disciplines) pour calculer la moyenne globale des notes des 6 bulletins de *Première* et *Terminale*, cette moyenne générale étant dotée d'un coefficient 10.

2. SPÉCIALITÉ

Les élèves qui auront choisi, parmi les trois spécialités de *Première*, la **spécialité musique** pourront :

- Soit l'**abandonner en terminale**, et dans ce cas :
 - pour le Bac 2021, leurs notes du contrôle continu tiendront lieu d'épreuve ;
 - à partir du Bac 2022, les élèves de *Première* devraient passer une épreuve orale de 30 minutes (sans préparation, coefficient 5) en 2 temps :

Un document de synthèse est transmis au jury **au plus tard quinze jours avant l'épreuve**. Il est visé par le professeur de la classe et le chef d'établissement. Élaboré par le candidat, il présente les œuvres principales chantées, jouées et étudiées, les thématiques issues des champs de questionnement particulièrement travaillés, les projets d'interprétation et/ou de création mis en œuvre, les concerts suivis et donnés, les rencontres de professionnels de la musique, etc.

L'**épreuve** a pour but d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser des acquis relevant de la pratique et de la culture dans l'enseignement artistique en spécialité qu'il a suivi. Elle doit lui permettre de manifester des compétences pratiques dans le domaine artistique, d'exprimer sa sensibilité, de faire état d'une culture personnelle, de témoigner de sa maîtrise d'un vocabulaire spécifique et de recul critique ainsi que de son aptitude à argumenter et à dialoguer avec le jury.

Première partie (10 points ; 15 minutes) : *compétences relatives à la pratique musicale*. Disposant de cinq à sept minutes maximum, le candidat diffuse et présente l'enregistrement audio-vidéo d'une pièce musicale qui peut être une création originale, un arrangement ou une interprétation d'une œuvre préexistante. Elle est issue du travail mené en classe durant

l'année scolaire et au moins deux élèves de la classe, dont le candidat, en sont les interprètes. La présentation initiale, **adossée à une ou plusieurs thématiques étudiées pendant l'année scolaire**, souligne les caractéristiques musicales, techniques, esthétiques de la pièce interprétée, présente la démarche de travail mise en œuvre et le rôle qu'y tient le candidat.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'interroger le candidat sur certains aspects de l'interprétation proposée, d'approfondir certains points de la présentation initiale et de mettre **en lien le travail présenté avec au moins une des thématiques travaillées durant l'année scolaire** et dont témoigne le document de synthèse transmis au jury en amont de l'épreuve.

Deuxième partie (10 points, 15 minutes) : *connaissances et compétences relatives à la culture musicale et artistique*. L'exposé s'appuie sur le document de synthèse transmis au jury. Disposant de cinq minutes maximum, le candidat présente une problématique particulière issue d'un choix d'éléments figurant dans son document de synthèse qu'il présente brièvement en **soulignant les liens qu'ils entretiennent d'une part entre eux et d'autre part avec une ou plusieurs des thématiques issues des champs de questionnement** étudiés durant l'année scolaire. En complément, **choisissant une des œuvres** au cœur du travail de l'année scolaire, le candidat en fait une présentation personnelle approfondie pouvant être illustrée par de brefs extraits, soit diffusés durant l'épreuve, soit chantés, soit joués sur un piano mis à sa disposition ou sur un instrument qu'il aura apporté. Il est amené à mettre en lien cette œuvre choisie avec d'autres pièces ne figurant pas dans son document de synthèse, mais qui lui semblent entretenir avec elle des liens particuliers. Dans cette perspective, il a la possibilité d'en faire écouter de brefs extraits préparés sur un support numérique adapté.

Le temps restant, l'entretien permet au jury d'approfondir certains aspects de l'exposé du candidat comme de le solliciter sur **ses connaissances relatives aux autres thématiques étudiées durant l'année scolaire** et identifiées par le document de synthèse transmis au jury. En appui à cet entretien, le jury peut proposer l'écoute de brefs extraits musicaux engageant le candidat **à mettre en perspective sa connaissance des œuvres étudiées durant l'année avec celles, supposées inconnues, proposées par le jury**. Ce second entretien permet également au jury

d'interroger le candidat sur les apports de son parcours de formation musicale dans la perspective de la poursuite de ses études en classe terminale puis dans l'enseignement supérieur.

- **Soit la conserver dans les deux spécialités demeurant en Terminale, et elle fera alors l'objet d'une épreuve finale.** Cette année, à cause de la Covid, cette épreuve – si elle est maintenue en mars 2021 – sera adaptée en fonction des problématiques qui auront pu être traitées par les professeurs. **À partir du Bac 2022, l'épreuve devrait se dérouler en deux parties (la première, écrite et la seconde, orale) au retour des vacances de printemps. Son coefficient sera (comme celui de la seconde spécialité) le plus important : 16 (alors que celui de la philosophie n'est plus que de 8, et celui du grand oral de 10).**

Partie écrite (durée 3 h 30 sur 10 points) : évalue les compétences du candidat relatives à l'écoute et à la culture musicales ainsi que sa capacité à situer sa pratique et ses goûts musicaux dans le contexte de la société contemporaine.

L'épreuve propose trois exercices indépendants :

Premier exercice (> 30 minutes, < 45 minutes) – Description (écoute réitérée selon plan de diffusion précisé) avec un vocabulaire adapté, des éléments caractéristiques et de l'organisation musicale d'un bref extrait d'une œuvre hors programme limitatif, identifiée par le sujet.

Deuxième exercice (> 1 heure 45 minutes < 2 heures 15 minutes) – Commentaire comparé (guidé par les entrées d'analyse proposées) faisant apparaître les différences et ressemblances de deux extraits musicaux identifiés (dont un est issu du programme limitatif et l'autre accompagné de sa partition ou de sa représentation graphique) diffusés successivement à plusieurs reprises – selon le plan de diffusion précisé.

Troisième exercice (> 45 minutes < 1 h) – Bref commentaire rédigé d'un ou plusieurs documents témoignant de la vie musicale contemporaine. En réponse à une interrogation formulée par le sujet et induite par le ou les documents proposés, le candidat rédige un commentaire faisant apparaître **les liens qu'il entretient ou qu'ils entretiennent avec au moins l'un des trois champs de questionnement du programme.**

Partie orale (durée : 30 minutes, sans préparation) sur 10 points : évalue les compétences du candidat relatives à sa pratique musicale mise au service de la réalisation de projets musicaux.

Document de synthèse – Le candidat présente au jury un document de synthèse visé par le professeur de la classe et le chef d'établissement identifiant les œuvres étudiées, écoutées, jouées et créées durant l'année scolaire, les thématiques et problématiques de travail relevant des champs de questionnement plus spécifiquement étudiées comme d'autres activités menées en lien avec l'enseignement de spécialité musique suivi en cycle terminal. D'une longueur de deux pages maximum, il est transmis au plus tard quinze jours avant l'épreuve au jury.

Interprétation et exposé (15 minutes maximum ; entretien : le temps restant) – En étant accompagné de ses **partenaires choisis prioritairement** dans l'enseignement de **spécialité et exclusivement parmi les élèves du lycée**, le candidat interprète une création collective élaborée durant l'année de terminale dont il communique au jury la représentation graphique la plus adaptée et qui en organise les éléments. Celle-ci constitue un support pour l'entretien et n'est pas évaluée. En amont ou en aval de ce moment, le candidat expose la démarche ayant présidé à la conception, l'élaboration puis la réalisation de la pièce interprétée. Il présente les références, les influences et les recherches qui ont nourri son travail, les techniques mobilisées, les choix artistiques effectués et les œuvres qu'il a été amené à étudier pour s'en inspirer. Il précise **les liens que cette création entretient avec au moins une des œuvres du programme limitatif** et la façon dont elle éclaire **un au moins des champs de questionnement précisés par le programme**. L'entretien porte sur les moments précédents et permet au jury d'interroger le candidat sur certaines caractéristiques de son projet et de son interprétation, comme sur la répartition des rôles au sein du collectif réuni pour interpréter la création musicale présentée. Il permet en outre au candidat de préciser **les liens qu'entretient la création présentée avec les champs de questionnement étudiés en classe de terminale**. Si l'interprétation est collective, l'exposé et l'entretien sont toujours individuels.

3. LA SPÉCIALITÉ MUSIQUE DANS « LE GRAND ORAL »

La spécialité musique sera alors partie prenante pour moitié dans « le grand oral » (épreuve obligatoire pour tous les candidats) – Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; noté sur 20, coefficient : 10. L'épreuve permet au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction.

Premier temps (5 minutes)

Le candidat présente au jury deux questions (sur une feuille signée par les professeurs des enseignements de spécialité du candidat qui l'ont aidé à les élaborer) qui portent **sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale**. Elles **mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes** de ces enseignements, et sont **adossées à tout ou partie du programme** du cycle terminal. D'autres élèves peuvent participer. Le jury choisit une des deux questions. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et réaliser, s'il le souhaite, un support qu'il remettra au jury sur une feuille qui lui est fournie. Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation. L'exposé du candidat se fait sans note. Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond. Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat.

Deuxième temps (10 minutes)

Échange avec le candidat. Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur **toute partie du programme du cycle terminal de ses**

enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Troisième temps (5 minutes)

Échange sur le projet d'orientation du candidat. Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix de ses spécialités, etc.) et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat. Le jury mesure la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations. Le candidat effectue sa présentation du premier temps debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques. Pour les deuxième et troisième temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve orale terminale dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le document précisant les questions présentées par le candidat à destination du jury est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec le cadre défini pour les candidats scolaires. Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes, dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente l'autre enseignement de spécialité ou l'un des enseignements communs, ou est professeur-documentaliste. Les candidats à l'examen du Baccalauréat général ou technologique dont les troubles impactent la passation de l'épreuve orale terminale (troubles neuro-développementaux, troubles du langage oral ou de la parole, troubles des fonctions auditives, troubles psychiques, troubles des fonctions motrices

ou maladies invalidantes, etc.) qui souhaitent bénéficier d'aménagements de l'épreuve orale terminale peuvent en faire une demande selon les procédures en vigueur. Les demandes d'adaptation ou d'aménagements peuvent porter particulièrement sur :

1. Une majoration du temps de préparation ou du temps de passation de l'épreuve.
2. Une brève pause en raison de la fatigabilité de certains candidats (déductible du temps de passation).
3. Une accessibilité des locaux et une installation spécifique de la salle ;
4. Des aides techniques ou du matériel apportés par le candidat ou fournis par l'établissement : utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur équipé d'un logiciel spécifique le cas échéant (logiciel de retour vocal par exemple) que l'élève est habitué à utiliser en classe, mais vidé de ses dossiers ou fichiers et hors connexion.
5. La communication : le port, par au moins un membre du jury, d'un micro haute fréquence (HF), une énonciation claire et simple des questions en face du candidat afin de faciliter une lecture labiale le cas échéant ou toute autre modalité d'adaptation.
6. Les aides humaines : un secrétaire reformulant une question ou expliquant un sens second ou métaphorique, rassurant le candidat ou apportant toute autre aide requise, un enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions auditives le cas échéant, un interprète en langue des signes française (LSF) ou un codeur en langage parlé complété (LPC).
7. D'autres adaptations possibles : fournir une transcription écrite (avec ou sans aide humaine) pour la présentation orale de la question et pour l'échange sur le projet d'orientation du candidat ; répondre par écrits brefs (avec ou sans aide humaine) lors des échanges avec le jury ; la présence dans les membres du jury d'au moins une personne maîtrisant la LSF ou le code LPC, le cas échéant, sera préférée à la présence d'un interprète ou d'un codeur ; toute autre mesure favorisant les échanges avec le jury et conforme à la réglementation en vigueur. La grille d'évaluation indicative ci-jointe en annexe 1 doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le jury veillera à adopter une attitude bienveillante et

ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques du candidat.

Si le candidat n'a obtenu qu'entre 8 et 10/20 à l'ensemble (contrôle continu et épreuves), il devra passer un oral de contrôle (session de rattrapage), et s'il considère qu'il peut obtenir une bien meilleure note dans la spécialité musicale, il pourra passer l'épreuve orale de contrôle :

Épreuve orale de contrôle (durée : 30 minutes, sans préparation)

Première partie (10 minutes max. sur 10 points) – *Pratique musicale* : le candidat présente et diffuse l'enregistrement audio-vidéo d'une pièce musicale qui peut être une création originale, un arrangement ou une interprétation d'une œuvre préexistante. Elle est issue du travail mené en classe durant l'année scolaire et au moins deux élèves de la classe, dont le candidat, en sont les interprètes. Dans un second temps, l'entretien avec le jury permet au candidat de préciser notamment les choix artistiques effectués, les techniques mobilisées et les œuvres écoutées qui ont orienté sa démarche.

Seconde partie (le temps restant, sur 10 points) – *Commentaire comparé oral* (guidé par les entrées d'analyse proposées par le jury) de deux brefs extraits d'œuvres, entendues à deux reprises, **dont l'un d'entre eux issu du programme limitatif**, faisant apparaître les différences et ressemblances de deux extraits musicaux proposés. Au cours de l'entretien, le jury est amené à orienter le commentaire du candidat afin de le conduire à identifier des caractéristiques particulières sinon à approfondir certaines de celles qu'il a initialement soulignées. Le jury peut proposer au candidat au moins une écoute supplémentaire de tout ou partie des extraits proposés...

La spécialité musique au lycée

Voyons maintenant pour les élèves de Seconde qui envisagent de prendre la spécialité musique en cycle terminal du lycée (Première et Terminale) quels sont les programmes. Ces textes sont tirés des instructions offi-

cielles ; dans un souci de clarté, certains mots ont été déplacés ou colorés, histoire de vous permettre de lire en diagonale !

PRÉAMBULE SPÉCIFIQUE À L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ DE MUSIQUE AU CYCLE TERMINAL

L'enseignement de spécialité de musique apporte aux élèves une formation équilibrant le développement des **compétences** fondamentales nécessaires à **l'expression musicale individuelle et collective**, une **culture musicale et artistique** embrassant le temps et l'espace et mise en lien avec d'autres domaines de la connaissance.

Il s'appuie sur le **plaisir de la musique partagée**, qu'il s'agisse de la pratiquer collectivement ou bien de la découvrir individuellement par l'écoute et l'analyse.

Il engage à une **réflexion** approfondie sur les **pratiques et rôles** de la musique dans le monde **contemporain**.

Que ce soit en classe de première ou en classe terminale, il amène également chaque élève à **interroger puis préciser son projet de formation supérieure, à identifier ce qu'apporte une éducation musicale généraliste** à une diversité de parcours de formation, dans tous les cas à développer des compétences transversales nécessaires à la réussite de ses études quelle que soit l'orientation choisie.

Cet enseignement est conçu pour accueillir tous les élèves qui le souhaitent, quels qu'aient été leurs parcours antérieurs (enseignement optionnel de musique en classe de seconde ou non, suivi en parallèle d'une formation musicale hors l'École).

Dans ses composantes pratiques, analytiques et historiques, il **privilégie l'oralité en classe de première** afin de développer des compétences expressives et auditives reposant essentiellement sur la sensibilité de la perception. Les éléments liés à la **musique écrite** et à ses

conceptions théoriques sont **davantage** investis en classe **terminale** selon les situations d'étude et les besoins des élèves.

La présence de **la partition ou de représentations graphiques** est **cependant courante à chacun des deux niveaux**, ne serait-ce que pour aider la mémoire lors d'un travail d'interprétation ou pour guider l'écoute d'une œuvre musicale.

Les approches spécifiques à chacune des années du cycle terminal permettent au professeur d'assurer la cohérence du parcours de formation, que l'élève suive cet enseignement sur la seule classe de première ou bien durant l'ensemble du cycle.

Elles construisent une culture musicale adossée à la connaissance d'une **multiplicité d'œuvres interprétées, écoutées, étudiées**. Cet ensemble est enrichi d'une **réflexion sur les pratiques menées** et les **rôles de la musique aujourd'hui**, mais également dans les **époques précédentes ou encore dans d'autres cultures**.

Pour l'ensemble du cycle, le programme précise **les grands champs de compétence** travaillés. S'y ajoutent **trois champs de questionnement** déclinés en **thématiques** dont le choix est laissé au professeur en fonction des besoins des élèves comme des associations d'enseignements de spécialité suivis en cycle terminal.

Le professeur veille en outre à la complémentarité des choix effectués l'autre année du cycle. Si certaines de ces thématiques invitent à un travail interdisciplinaire avec les enseignements scientifiques (mathématiques, physique, numérique, sciences de la vie et de la

terre), d'autres se tournent plus spontanément vers les lettres, l'histoire, la géographie, les langues étrangères ou régionales, ou encore les sciences économiques et sociales sinon d'autres spécialités notamment artistiques.

Ces champs de questionnement engagent à la recherche, à l'exploration mais aussi au débat et à l'argumentation. Ils sont ainsi des leviers pour développer les compétences des élèves à la commu-

nication orale et offrent naturellement des perspectives diversifiées pour la réalisation d'un projet ambitieux, support du grand oral du baccalauréat.

La diversité des possibilités ainsi offertes par le programme permet par ailleurs de tirer parti des ressources de l'environnement artistique et culturel (scène de spectacle vivant, lieu de diffusion, conservatoire, festival, etc.) afin d'enrichir le travail mené en classe.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les élèves ayant fait le choix de l'enseignement de spécialité de musique pratiquent la musique selon une grande diversité de modalités (instrumentistes, chanteurs, adeptes du numérique, auditeurs critiques, etc.) et dans le cadre d'esthétiques multiples. Respectueux de leurs compétences acquises, l'enseignement dispensé en ouvre les perspectives, en affine les techniques et les enrichit de connaissances culturelles dépassant les références qu'ils privilégient *a priori*. La singularité des profils musicaux réunis en classe impose une attention à chacun. Cette diversité contribue à la richesse du travail mené collectivement. C'est notamment le cas dans les situations de pratique musicale, qui restent au centre de l'enseignement et sont au principe de ses mises en œuvre. Ces situations de pratique sont le lieu privilégié où toutes les compétences et tous les savoirs construits alimentent la sensibilité de chacun et participent d'un projet commun. Si le développement des compétences nécessaires à la pratique de la musique reste essentiel, celui d'une culture musicale et artistique ouverte et structu-

rée est tout aussi important. La profusion d'informations musicales à laquelle les élèves peuvent aisément accéder sur les réseaux rend cet objectif d'autant plus nécessaire.

Connaître la musique aujourd'hui revient à appréhender cette abondance sans exclusive ni ostracisme particulier : toutes les musiques, passées, présentes et actuelles comme relevant de diverses cultures, font partie de l'expérience musicale contemporaine. C'est cet ensemble qui nourrit progressivement une capacité à réfléchir sur la musique et sur ses différents aspects dans le monde d'aujourd'hui, à porter un regard informé et critique sur la vie musicale contemporaine et à s'émanciper de la pression constante des industries culturelles comme des représentations sociales qui pèsent sur les goûts de chacun. Il permet enfin à chaque élève de préciser son projet de formation supérieure afin de l'inscrire dans un paysage réaliste d'études, voire d'insertion professionnelle.

CHAMPS DES COMPÉTENCES TRAVAILLÉES

Que ce soit en classe de première ou en classe terminale, l'enseignement développe des compétences en permanente interaction. Elles s'inscrivent dans la continuité des programmes pour l'éducation musicale au collège puis en classe de seconde et élèvent leur ambition. Définies plus précisément, elles s'appliquent à des situations et des objets d'étude graduellement plus exigeants. Selon des équilibres variables,

chaque activité (réalisation de projets musicaux, écoute, etc.) fait converger ces compétences au bénéfice d'un résultat global associant chacune d'entre elles. En classe terminale s'ajoutent deux champs de compétences complémentaires, le premier relatif aux représentations écrites de la musique et à quelques éléments de théorie musicale, le second à la connaissance du contexte économique et

social de la musique aujourd'hui et à la diversité des métiers qui en découlent.

CHAMPS DE COMPÉTENCE EN CLASSE DE PREMIÈRE ET EN CLASSE TERMINALE

Projets musicaux

- Maîtriser les techniques nécessaires à la conduite des projets musicaux d'interprétation collective ou de création, d'improvisation ou d'arrangement, qu'ils mobilisent la voix, l'instrument et/ou un instrumentarium numérique.
- Développer son autonomie musicale par la maîtrise d'une méthodologie adaptée à la réalisation des projets.

Écoute/culture

- Développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres écoutées et jouées permettant d'élaborer un commentaire argumenté ; construire une culture musicale et artistique diversifiée et organisée.
- Identifier les relations qu'entretient la musique avec les autres domaines de la création et du savoir : sciences, sciences humaines, autres arts, etc.

Méthodologie

- Élaborer une problématique issue d'un champ de questionnement et conduire une recherche documentaire permettant de l'éclairer.
- Construire et présenter oralement une argumentation sur une interprétation, une œuvre, une production, etc. et participer à un débat contradictoire.
- Rédiger de façon claire et ordonnée les commentaires d'écoute ; synthétiser à l'écrit les termes d'un argumentaire sur une problématique donnée.

CHAMPS DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES EN CLASSE TERMINALE

- Faire un usage approprié de partitions et représentations graphiques des œuvres étudiées pour approfondir la connaissance des organisations musicales perçues à l'écoute.
- Situer sa pratique, ses goûts musicaux mais aussi ses projets de formation supérieure par rapport aux filières d'études et au contexte économique, social, professionnel de la musique dans la société contemporaine.

CHAMPS DE QUESTIONNEMENT

Les **champs de questionnement** précisés ci-dessous ouvrent des **thématiques de travail** qui, de diverses façons, éclairent la portée et le sens de la musique, qu'il s'agisse de sa pratique ou de son écoute. Chaque situation d'apprentissage permet d'étudier une ou plusieurs thématiques, choisies par le professeur en tenant compte du profil des élèves, de leurs attentes et des enseignements de spécialité suivis par ailleurs au cours du cycle terminal. Les trois champs de questionnement sont présentés ci-dessous. Ils sont déclinés en **thématiques plus précises** pouvant permettre de circonscrire une problématique de travail.

LE SON, LA MUSIQUE, L'ESPACE ET LE TEMPS

- T1** La musique, un art du temps
- T2** La forme : principes et éléments du discours musical
- T3** Musique et texte
- T4** Musique et image
- T5** Musique et récit
- T6** Musique, théâtre, mouvement et scène
- T7** Musique et esthétique
- T8** Musique, son et acoustique
- T9** Musique, son et algorithme
- T10** Musique, proportions et modèles scientifiques

T11 Musique et numérique

T12 Musique, architecture, paysage

LA MUSIQUE, L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ

T13 Musicien : créateur, interprète, arrangeur, auditeur, mélomane

T14 Musique vivante vs musique enregistrée

T15 Droit et économie de la musique

T16 Pratiques musicales contemporaines

T17 Transmettre la musique : médiations musicales

T18 Musique et santé

CULTURE MUSICALE ET ARTISTIQUE DANS L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE

T19 Variants et invariants du langage musical

T20 Mondialisation culturelle : diversité, relativité et nouvelles esthétiques

T21 Supports de la musique : mémoire, écriture, enregistrement, etc.

T22 Authenticité vs recreation

T23 Musique : témoin et acteur de l'histoire

En classe de première, **quatre thématiques** au moins couvrant **les trois champs de questionnement** sont arrêtées par le professeur au cours de l'année scolaire. Chacune d'entre elles engage les élèves à élaborer progressivement une problématique de travail. Elles peuvent se recouper, s'enrichir les unes les autres, voire fusionner dans une interrogation nouvelle issue des travaux menés. Selon diverses formes, elles restent toujours la toile de fond des situations de travail mises en œuvre.

En classe terminale, **trois thématiques** au moins, couvrant **les trois champs de questionnement**, sont choisies par le professeur en concertation avec les élèves. Elles sont étudiées dans les mêmes conditions qu'en classe de première mais profitent d'une plus grande diversité de situations susceptibles de les éclairer. **Une quatrième thématique, cette fois choisie par chaque élève** en lien avec son autre spécialité, est l'objet d'un travail approfondi mené parfois en groupe et accompagné par le professeur. Elle est le support principal d'un **projet qui peut être présenté à l'occasion du grand oral du baccalauréat**. Ce projet particulier se nourrit des thématiques étudiées en classe de première.

REPÈRES POUR L'ENSEIGNEMENT

Les situations d'étude sont d'une grande diversité et largement modulables en fonction aussi bien des besoins avérés des élèves, du type de pratique menée, des thématiques privilégiées, que de la forme visée par la restitution du travail. Pour ce faire, l'enseignement se déroule dans une salle spécialisée dotée d'un équipement spécifique associant un instrumentarium fourni, des terminaux informatiques équipés de logiciels et applications adaptés, un système de diffusion de qualité et un système de vidéo-projection. En outre, la salle spécialisée est reliée au réseau de l'établissement permettant la mise à disposition de ressources de toutes natures sur l'espace numérique de travail. Elle est suffisamment vaste pour accueillir aussi bien le travail collectif que par petits groupes. Les situations d'étude sont toujours élaborées autour des dispositions suivantes :

EN CLASSE DE PREMIÈRE ET EN CLASSE TERMINALE

- Réalisation de projets musicaux de **création** (arrangement, pastiche, improvisations, création, etc.) mobilisant toute la classe ou des petits groupes.
- Réalisation de projets musicaux d'**interprétation** mobilisant toute la classe ou des petits groupes
- Réalisation de **projets de médiation** issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance.
- Écoute et analyse d'œuvres ou d'extraits d'œuvres :
 - en classe de Première : analyse **auditive** des œuvres ;
 - en classe de Terminale : approfondissement de l'analyse à l'aide des **partitions et d'autres représentations graphiques** ; première approche des conceptions théoriques de la musique adossée

conjointement à l'écoute et à la partition, et développement d'un vocabulaire spécifique.

- Recherches en ligne par l'écoute grâce aux sites de streaming au bénéfice du traitement d'une problématique.

EN CLASSE TERMINALE

- Réalisation d'un **projet musical** documenté associant pratique musicale, recherche documentaire et ouvrant sur la place et les apports de la culture artistique et de la pratique musicale dans le projet d'étude supérieure envisagé.

- Étude de cas relevant de la **sociologie** et de **l'économie de la musique** ; informations sur les métiers liés à l'économie de la musique, du spectacle vivant à la diffusion.

Pour mettre en œuvre cette multiplicité de situations de travail, d'autres lieux de l'établissement peuvent accueillir les pratiques musicales des élèves, notamment une salle de spectacle pour les répétitions et les prestations collectives ou bien de petits studios pour le travail individuel ou par petits groupes. Cette diversité des lieux de présence musicale contribue au rayonnement de la musique dans l'établissement et à la connaissance par tous les élèves de la formation musicale qui y est dispensée.

PROGRAMME LIMITATIF

En vue de l'épreuve terminale du Baccalauréat, un programme national est publié au bulletin officiel de l'Éducation nationale. Il est renouvelable pour partie chaque année. Il est enrichi de l'écoute et de l'étude de nombreuses autres pièces, le choix de certaines d'entre elles tirant

parti des programmations prévues dans les structures de diffusion de l'environnement proche. Allié aux compétences pratiques développées tout au long du cycle terminal, cet ensemble permet aux candidats de satisfaire les différents attendus de l'épreuve

ATTENDUS DE FIN D'ANNÉE ET ATTENDUS DE FIN DE CYCLE

Au terme de chacune des années du cycle, les attendus sont de même nature. Cependant, l'année de terminale permet d'en élever l'exigence, de densifier le réseau de références culturelles, d'approfondir certaines pratiques par le développement de nouvelles techniques. Les attendus de fin d'année sont référés aux compétences qui structurent le programme.

Maîtriser les techniques nécessaires à la conduite des projets musicaux

- Tenir sa place, son rôle, sa fonction dans les divers projets musicaux menés durant l'année scolaire.
- Traduire en gestes techniques adaptés les consignes et contraintes diverses nécessaires à la réalisation d'un projet.

Développer une écoute comparée, analytique et critique permettant d'élaborer un commentaire argumenté ; construire une culture musicale et artistique diversifiée et organisée

En classe de première et en classe terminale

- Décrire les musiques écoutées avec un vocabulaire précis en soulignant les principales caractéristiques ; comparer plusieurs œuvres afin d'en identifier les parentés et ressemblances comme les différences et les contrastes ; les relier les unes aux autres dans la perspective d'une compréhension fine de l'évolution de la musique.
- En partant des impressions éprouvées, argumenter la critique d'une œuvre ou d'une interprétation en identifiant les éléments de toutes natures qui y contribuent et en tirant parti de sa connaissance des contextes artistiques, esthétiques, historiques de l'époque correspondante.

- Situer des œuvres inconnues en référence à celles qui ont été étudiées durant l'année scolaire.

En classe terminale

- Situer des œuvres inconnues dans le temps et l'espace en référence aux grands courants esthétiques de l'histoire occidentale depuis le Moyen Âge ou des aires culturelles d'origine pour la musique extra-occidentale.
- Utiliser une partition simple pour confirmer, approfondir et interroger une caractéristique musicale identifiée à l'écoute.

Mobiliser ses savoirs techniques et culturels sur la musique pour une approche critique de la musique écoutée et jouée

En classe de première et en classe terminale, développer le commentaire d'une œuvre écoutée ou jouée sur la base de l'analyse des éléments qui la constituent et, dans certaines situations pratiques, des choix effectués pour faire aboutir le projet musical.

Développer son autonomie musicale par la maîtrise d'une méthodologie adaptée à la réalisation des projets mis en œuvre comme à la poursuite d'une recherche ou d'une étude particulière

- Respecter les consignes et contraintes nécessaires à la réalisation d'un projet.

- Approfondir un geste technique en autonomie.
- Mener une recherche audio ciblée sur Internet et en synthétiser les résultats.

Respecter ses propres capacités auditives comme celles de son entourage

- En utilisant à bon escient une diffusion audio de qualité à un niveau d'intensité acceptable.
- En prenant la mesure du rôle de chacun dans la construction et la gestion de l'environnement sonore commun.

En classe terminale, situer sa pratique et ses goûts musicaux dans le contexte économique, social, professionnel de la musique dans la société occidentale contemporaine

- Connaître les grandes catégories de métiers qui organisent la vie musicale et culturelle aujourd'hui et les filières d'études qui y conduisent.
- Connaître les grandes lignes des logiques économiques qui y président.
- Connaître les principes du droit d'auteur et du respect des œuvres, des artistes et de la création.
- Identifier les apports de ses pratiques et de sa culture musicales dans la perspective de son projet d'études supérieures.

ÉVALUATION

L'évaluation continue des apprentissages relève de la responsabilité du professeur d'éducation musicale. Elle tire parti de l'**autoévaluation** et de la **coévaluation** entre élèves, et s'appuie sur une **explicitation**

systématique des objectifs poursuivis et des critères qui permettent d'apprécier les apprentissages. Elle identifie la progression de chaque élève sur chacune des compétences travaillées.

CHORALE ET ORCHESTRE

En classe de première comme en classe terminale, les élèves sont vivement incités à participer à la chorale et/ou à l'orchestre du lycée pour mener un projet artistique annuel destiné à être produit en concert, notamment en fin d'année. C'est pour eux l'occasion de développer leur pratique dans une perspective ambitieuse, d'enrichir leur expérience du spectacle vivant, de faire de la musique avec des élèves aux

profils divers, de découvrir les vertus d'un projet commun associant des compétences hétérogènes. Ainsi, la chorale et/ou l'orchestre du lycée rayonne sur tout l'établissement et contribue à ce qu'il soit considéré par tous comme un lieu de vie musicale au sein d'un espace de formation.

Enfin voyons en quoi consiste désormais l'option facultative du lycée.

L'option facultative musique au lycée

L'enseignement optionnel de musique au cycle terminal est aussi une éducation musicale. Il accueille les élèves ayant ou non suivi l'enseignement optionnel en seconde et quel que soit leur parcours musical personnel. En s'appuyant sur la réalisation de projets musicaux diversifiés menés collectivement ou par petits groupes, cet enseignement développe leurs connaissances et leurs compétences de praticiens de la musique en s'appuyant sur le plaisir qu'ils éprouvent à en faire. Guidés par leur professeur, les élèves peuvent par ailleurs mener des recherches et explorations documentaires concernant l'histoire et l'esthétique musicales, un ou plusieurs courants de la création aujourd'hui, certaines pratiques musicales contemporaines mais également l'économie du spectacle vivant et celle de la culture et les professions qui en découlent.

L'organisation par projets successifs garantit la cohérence des contenus travaillés aussi bien durant chaque année scolaire que durant l'ensemble du cycle terminal. Le suivi de cet enseignement sur deux ou trois années permet d'élaborer des projets toujours plus complexes et artistiquement plus ambitieux comme d'approfondir sa maîtrise technique et ses connaissances culturelles. L'enseignement optionnel

de musique offre également un complément de formation aux élèves qui, en classe de première puis en classe terminale, suivent un enseignement de spécialité dans le même domaine. Les projets menés mobilisent en effet les compétences et savoirs acquis dans une diversité de situations pratiques, développent la coopération entre élèves de niveaux différents, éclairent enfin dans le cadre d'une recherche documentaire auditive un questionnement abordé en enseignement de spécialité. S'inscrivant dans la continuité de l'enseignement optionnel en classe de seconde, le programme du cycle terminal en reprend la structuration. Les souplesses offertes permettent à chaque professeur, dans le respect des grands objectifs de formation présentés ci-dessous, de construire des parcours de formation annuels et pluriannuels progressifs et complémentaires répondant aux besoins des élèves et adaptés à leurs compétences techniques et connaissances culturelles. En outre, cette structure adaptable permet d'envisager aisément des parcours liés d'une part aux spécialités privilégiées par les élèves tout au long du cycle, d'autre part aux opportunités offertes par l'environnement culturel de proximité notamment les lieux de diffusion de la musique.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Quelles que soient les perspectives d'orientation de l'élève, l'enseignement optionnel de musique vise à compléter sa formation générale d'une dimension artistique. Il lui permet aussi de développer **des compétences transposables** au-delà de la musique et des arts, nécessaires à la poursuite d'études dans de nombreux domaines et à l'insertion professionnelle.

Sur un plan musical : la pratique permet de développer des **qualités expressives** dans une diversité de contextes esthétiques ainsi que les

techniques concourant à l'aboutissement de chaque projet ; l'écoute et la comparaison d'œuvres nombreuses issues d'horizons historiques et géographiques variés enrichissent la culture musicale et artistique et générale de chaque élève.

Sur un plan général : les **exigences** propres à l'expression musicale et la **rigueur de son langage** apprennent la **maîtrise de soi, l'attention au détail, la mémorisation et la concentration** ; le développement de l'imaginaire, de la créativité et de la prise de risque incite à l'expéri-

mentation, à l'exploration, à l'initiative et à la détermination des choix ; la conduite des projets et la collaboration entre pairs développent des savoir-faire méthodologiques transférables à un grand nombre de situations de travail. Les travaux liés aux projets conduits permettent d'aborder sous des angles originaux les domaines d'intérêt de chaque élève, domaines ayant présidé à son choix des enseignements de spécialité. Renforçant la cohérence du parcours général de formation et la

complémentarité des enseignements choisis (optionnels et de spécialité), cette possibilité conduit l'élève à mesurer les liens que peuvent entretenir la pratique artistique et l'ensemble des compétences développées dans sa formation, en renforçant ainsi la cohésion du parcours qu'il a choisi et sa préparation aux études supérieures, voire à l'insertion professionnelle.

CHAMPS DES COMPÉTENCES TRAVAILLÉES

Au cycle terminal, l'enseignement optionnel de musique renforce les quatre champs des compétences travaillées depuis la classe de **seconde** :

- réaliser des projets musicaux d'interprétation et de création,
- explorer, imaginer, élaborer une stratégie : faire et créer,
- écouter, comparer, commenter : construire une culture musicale et artistique,
- échanger, partager, argumenter et débattre, auxquelles s'ajoutent, au **cycle terminal, deux champs de compétences complémentaires** liés, d'une part à l'activité de recherche sur la musique, d'autre part à la connaissance des divers aspects de la vie musicale, artistique et culturelle d'aujourd'hui :
- **Organiser une recherche documentaire, fiabiliser ses sources, suivre une méthode rigoureuse et assurer la médiation orale de sa production.**

Qu'il s'agisse d'une esthétique musicale, d'un artiste, d'un lieu de diffusion, d'une période historique ou d'une culture musicale particulière, les élèves sont amenés à explorer des sources d'information abondantes, notamment audio, aujourd'hui aisément accessibles. Guidés par leur professeur, ils apprennent à préciser les objec-

tifs poursuivis, à interroger la qualité des ressources consultées, à construire et à suivre une méthode de travail permettant d'atteindre le résultat visé, enfin à partager le fruit de leurs recherches notamment à l'occasion d'un exposé oral.

- **Mettre en lien les informations relatives à la vie musicale et culturelle contemporaine pour en comprendre le fonctionnement et connaître ses grandes catégories de métiers.** Tous les projets menés, musicaux ou documentaires, donnent l'occasion aux élèves de découvrir les multiples rouages qui font vivre la musique dans leur quotidien. La réalisation d'un projet musical engage à interroger les conditions de sa diffusion ou la qualité de sa captation. Un projet visant l'élaboration d'un concert, d'un festival ou de tout autre événement culturel permet d'en analyser la cohérence artistique en regard du public visé, sa dimension économique, son cadre légal, dans tous les cas les contraintes avec lesquelles elle doit composer. Toutes ces questions conduisent à découvrir une palette très riche de métiers dans lesquels la musique tient une place particulière. L'élève est en outre amené à apprécier les compétences spécifiques qu'il lui faudra acquérir et les besoins de formation correspondant.

DEUX CHAMPS DE QUESTIONNEMENT

Ils alimentent sans cesse la conception puis l'élaboration de chaque projet. Pour chacun d'entre eux, le professeur définit les perspectives de travail qui sont les mieux adaptées aux besoins, aux compé-

tences et aux souhaits des élèves. Lorsque cela est possible, il veille à les choisir en lien avec les enseignements de spécialité suivis par les élèves. Il veille également à la complémentarité entre les projets réali-

sés à chaque niveau d'enseignement pour assurer la progressivité des apprentissages.

En classe de première comme en classe terminale, chaque élève explore au moins **quatre perspectives** couvrant obligatoirement **des deux champs de questionnement**. C'est dans ce cadre que le professeur veille à un choix approprié d'œuvres écoutées et étudiées, chacune contribuant à éclairer les projets menés. Dans le corps du texte de ce livret, ils seront repérés par les sigles notés ici (en **souligné**, les perspectives choisies pour le Bac 2021).

1. LA PLACE DE LA MUSIQUE ET DE SES PRATIQUES DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

- T1** La musique et ses lieux
- T2** Réceptions de la musique : écoute individuelle vs écoute partagée ; musique enregistrée vs musique vivante ; écoute nomade vs concert ; écoute subie vs écoute choisie
- T3** Musique : culture individuelle vs patrimoine collectif
- T4** Musique et rituels sociaux
- T5** Musique et finalités d'usages
- T6** Musique : produit commercial vs œuvre musicale
- T7** Musique et numérique : pratique, création, diffusion
- T8** Musique et mondialisation : authenticité, identités, métissage, transformation
- T9** Place et rôle du musicien : artiste, enseignant, médiateur

- T10** Musique et sciences : lutherie, acoustique, neurosciences, intelligence artificielle, etc.
- T11** Musique et autres arts : de nouveaux espaces et de nouvelles formes de création

2. LA DIVERSITÉ DES ESTHÉTIQUES, DES LANGAGES ET DES TECHNIQUES DE LA CRÉATION MUSICALE DANS LE TEMPS ET L'ESPACE

- T12** Musique et texte
- T13** Musique et image
- T14** Musique et mouvement
- T15** Musique et modèles : littéraires, visuels, scientifiques, naturels, etc.
- T16** Musique : son, bruit, langage
- T17** Musique écrite vs musique orale
- T18** Musique savante vs musique populaire
- T19** Musique : ancrage historique vs présence contemporaine

Chacune de ces perspectives circonscrit un champ de réflexion et d'interrogation couvrant un aspect des enjeux de la musique, qu'il s'agisse de ses techniques, de ses pratiques et de ses usages aujourd'hui mais également dans l'histoire. Elles ne peuvent être abordées comme un ensemble de connaissances à transmettre, mais engagent l'élève à interroger ses propres connaissances tout comme ses pratiques musicales afin de les enrichir, les développer et les faire évoluer. C'est dans cet objectif que le professeur apporte opportunément des éléments de différentes natures au fil de chaque projet afin d'en enrichir la réalisation.

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE NATIONAL

Un programme complémentaire est publié chaque année au bulletin officiel de l'Éducation nationale. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail **relevant des deux champs de questionnement** présentés ci-dessus. Dans ce cadre, les élèves, aidés de leurs professeurs, définissent les objectifs d'un projet dont la forme finale pourra être partagée, que ce soit avec d'autres élèves de

l'établissement, d'autres lycées, mais aussi avec des étudiants de l'enseignement supérieur.

Chaque année du cycle, les élèves réalisent un projet relevant de ce programme complémentaire. Dans des conditions adaptées, il gagne à être partagé avec d'autres classes d'autres établissements suscitant des échanges argumentés.

REPÈRES POUR L'ENSEIGNEMENT

La réalisation des projets induit une diversité de situations pédagogiques qui se succèdent, se conjuguent parfois, et contribuent à atteindre les objectifs fixés initialement. Exploration, manipulation, expérimentation, interprétation, création, mais aussi recherche, documentation, découverte, écoute sont autant de situations fréquentes qui s'agrègent volontiers en des architectures variables au sein de chaque projet. Ceux-ci gagnent à être partagés avec d'autres publics – dans la classe, dans l'établissement ou à l'extérieur. Il s'agit alors, non seulement d'en assurer la présentation selon des formes adaptées à la

situation de diffusion, mais aussi de pouvoir **soutenir un débat argumenté** visant à défendre le travail mené. Ces situations, essentielles à la formation des élèves, concluent chaque projet mené et contribuent au développement de leurs compétences d'expression orale. Tout au long du cycle terminal, en lien avec les projets menés en classe, les professeurs peuvent solliciter des professionnels du spectacle vivant et de la culture qui, non seulement éclairent les travaux en cours, mais témoignent aussi bien de leur métier, de ses traits essentiels que des parcours de formation qui peuvent y conduire.

ATTENDUS DE FIN D'ANNÉE

Chaque projet permet aux élèves de faire preuve de curiosité face à des œuvres, des styles, des pratiques musicales jusqu'alors inconnus, de les mettre en lien les uns avec les autres, enfin de développer une réflexion argumentée sur la problématique travaillée. Dans tous les cas, ils l'amènent à maîtriser les compétences techniques nécessaires à la réalisation de projets musicaux collectifs ou par petits groupes. *En classe de première comme en classe terminale*, les élèves sont amenés à consigner cette réflexion dans autant de **notes de synthèse** que de projets menés. Ils sont également engagés à développer ces notes au moyen d'**informations complémentaires issues de leurs recherches**, de points de vue personnels, ou encore de références à d'autres domaines de la création et de la connaissance. Ces notes de synthèse, le carnet de bord de chaque élève, constituent progressivement la mémoire du travail mené chaque année et ont également **vocation à être diffusées**, *a minima* au sein de la classe mais aussi,

lorsque cela est possible, plus largement par l'intermédiaire de l'espace numérique de travail de l'établissement.

C'est le cas, en particulier, du projet mené au titre du programme complémentaire annuel quel que soit le cadre dans lequel il est mené – petit groupe ou ensemble de la classe. Les principales œuvres étudiées sont aisément identifiées à l'écoute et resituées les unes par rapport aux autres comme dans leur contexte historique et géographique. Particulièrement en classe terminale, les élèves sont en mesure de présenter les apports de leur pratique musicale personnelle notamment en relation avec leur projet d'études voire d'insertion professionnelle. Ils identifient les compétences transversales développées à l'occasion des projets qu'ils ont réalisés. Ils savent présenter quelques domaines professionnels liés à la musique et à la culture témoignant de leurs aspirations personnelles. Enfin, l'ensemble des projets réalisés engage l'élève à prendre soin de ses capacités auditives et à maîtriser l'impact de ses propres pratiques musicales sur l'environnement partagé.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Relevant de la responsabilité du professeur, l'évaluation des apprentissages s'appuie pour une large part sur l'**autoévaluation** et la **coévaluation** entre élèves. Celle-ci suppose une explicitation rigoureuse

des objectifs poursuivis par chaque projet comme une formulation contextualisée des compétences principales qui y sont travaillées et qui seront l'objet d'une évaluation précise et exigeante. Les notes de

synthèse relatives à chaque projet contribuent à cette évaluation et peuvent porter en annexe un avis argumenté des participants permettant au professeur de forger son regard sur les apprentissages.

CHORALE ET ORCHESTRE

En complément de l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal, les élèves sont engagés à participer à la chorale et/ou l'orchestre pour mener un projet artistique annuel destiné à être produit

en concert, notamment en fin d'année. La chorale et/ou l'orchestre accueillant tous les élèves du lycée qui le souhaitent, elle réunit des élèves de tous les niveaux suivant ou non un enseignement de musique. Au-delà de l'hétérogénéité des compétences ainsi réunies, les élèves apprennent alors que la musique vivante est le fruit d'une mise en commun où chacun joue un rôle déterminant.